

## AVIS N° AV-2017-042

Evénement	Contrat de liquidité
Valeur(s) concernée(s)	ITISSALAT AL-MAGHRIB

### - OBJET DE L'AVIS

Modalités du contrat de liquidité de "ITISSALAT AL-MAGHRIB"

### - REFERENCES

- Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis ;
- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'économie et des Finances n°1156-10 du 7 Avril 2010, n°30-14 du 6 Janvier 2014 et n°1955-16 du 4 Juillet 2016 notamment ses articles 3.1.9, 3.6.1 et 3.6.4 ;
- Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire de "ITISSALAT AL-MAGHRIB" tenue le 25/04/2017 et notamment la résolution relative au contrat de liquidité ;

Il a été décidé ce qui suit :

### - CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Date début du contrat	09/05/2017
Date fin du contrat	08/11/2018
Nombre Maximum d'actions	300.000
Part du capital concernée (%)	0,034
Prix minimum de vente (MAD)	92,00
Prix maximum d'achat (MAD)	191,00
Société de Bourse	MAROC SERVICES INTERMEDIATION

### - COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Pour tout complément d'information, la notice visée est disponible sur le lien suivant :

[http://www.casablanca-bourse.com/bourseweb/Documents/IAM/fr/IAM\\_PR\\_2017\\_fr.pdf](http://www.casablanca-bourse.com/bourseweb/Documents/IAM/fr/IAM_PR_2017_fr.pdf)